

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2019

L'an deux mil dix-neuf le 12 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
 Présents : 10
 Votants : 10

Présents : M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, M NIVLET Jean-François, M COUASNON Gérard, M GENEVEE Lionel, M CHESNEL Sébastien Mme SAUVE Ludivine, Mme FRETAY Christine, Mme THEBAULT Denise.

Absente : Mme BARBELETTE Monique

Excusée : Mme JAMES Monique.

M COUASNON Gérard, est nommé secrétaire de séance.

➤ **008/2019 - Vote du compte administratif 2018 du budget communal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépense	Prévu :		337 652.00
	Réalisé :		250 555,09
	Reste à réaliser :		8 000,00
Recette	Prévu :		337 652,00
	Réalisé :		339 897,65
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépense	Prévu :		316 000,00
	Réalisé :		154 567,95
	Reste à réaliser :		0,00
Recette	Prévu :		316 000,00
	Réalisé :		313 950,05
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
	Investissement		89 342,56
	Fonctionnement		159 382,10
	Résultat global :		248 724,66

➤ **009/2019 - Examen et vote du compte de gestion 2018 du budget communal du comptable du Trésor**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu la présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte de gestion 2018 du budget communal du Comptable du Trésor, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

➤ **010/2019 - Vote du compte administratif 2018 du budget assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire vote le Compte Administratif de l'assainissement de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépense	Prévu :	29 740,00
	Réalisé :	26 461,12
	Reste à réaliser :	0,00

Recette	Prévu :	29 740,00
	Réalisé :	16 335,98
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépense	Prévu :	31 160,00
	Réalisé :	26 008,30
	Reste à réaliser :	0,00

Recette	Prévu :	31 160,00
	Réalisé :	26 008,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 10 125,14
Fonctionnement	12 252,45
Résultat global :	2 127,31

➤ **011/2019 - Examen et vote du compte de gestion 2018 du budget assainissement du comptable du Trésor**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu la présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 de l'assainissement du Comptable du Trésor, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

➤ **012/2019 - Vote du compte administratif 2018 du budget Lotissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire vote le Compte Administratif de l'assainissement de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépense	Prévu :		252 640,34
	Réalisé :		233 074,10
	Reste à réaliser :		0,00
Recette	Prévu :		252 640,34
	Réalisé :		109 820,17
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépense	Prévu :		183 640,39
	Réalisé :		123 253,93
	Reste à réaliser :		0,00
Recette	Prévu :		183 640,39
	Réalisé :		164 074,40
	Reste à réaliser :		0,00
Résultat de clôture de l'exercice			
	Investissement :		- 123 253,93
	Fonctionnement :		40 820,47
	Résultat global :		- 82 433,46

➤ **013/2019 - Examen et vote du compte de gestion 2018 du lotissement du comptable du Trésor**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu la présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 du lotissement du Comptable du Trésor, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

➤ **014/2019 - Validation devis achat de matériel**

Monsieur le Maire

- donne lecture des devis de fourniture de matériel
- propose de retenir le devis de Motoculture de Plaisance de Saint-Georges-de-Reintembault pour l'achat
 - d'un compresseur professionnel, marque LACME pour un montant de 429,00 € HT
 - d'un groupe électrogène de marque SDMO pour un montant de 649,00 € HT

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- Valident le devis de Motoculture de Plaisance pour l'achat de ces matériels
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces achats
- Décident d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2019.

➤ **015/2019 - Demande d'une subvention à caractère social du RPI des portes de Bretagne de St Georges de Reintembault (35)**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier du 24 janvier 2019 de la directrice du RPI des Portes de Bretagne et du président de l'OGEC du RPI des Portes de Bretagne concernant une demande de subvention à caractère social.
- rappelle que la commune ne verse pas de subvention à caractère social à aucune autre école.
- propose de ne pas octroyer de subvention à caractère social au RPI des Portes de Bretagne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, émettent un avis défavorable au versement au RPI des Portes de Bretagne d'une subvention à caractère social.

➤ **Point sur l'action en justice Commune de MONTHAULT / Société Pigeon TP Normandie**

Une rencontre a eu lieu avec deux responsables de Pigeon TP Normandie qui proposent une reprise d'une partie de la voirie de la VC 5 et un PATA sur la seconde partie afin de clore la procédure. Les travaux seraient réalisés au printemps.

➤ **Demande de subvention de fonctionnement de la Maison Familiale Rurale de Fougères**

Les membres du conseil municipal, donnent un avis défavorable à cette demande.

➤ **Demande de subvention de fonctionnement pour les maternelles des écoles privées.**

Les membres du conseil municipal décident de ne pas verser de subvention de fonctionnement pour les enfants en maternelles dans une école privée.

➤ **Travaux divers**

- Validation du devis de fourniture de matériaux de Gédimat Guénée d'un montant de 1 018,50 € HT pour la remise en état de l'intérieur de la chapelle
- Remplacement du thermo-coupe de la chaudière de la salle polyvalente et réparation du chauffage dans la petite salle.

➤ **Demande de mise à disposition de la salle pour l'Assemblée générale de la société d'agriculture.**

La salle polyvalente sera mise à disposition gratuitement pour l'assemblée générale de la société d'agriculture le 17 mars 2019. Le vin d'honneur sera offert par la commune.

Le Maire

Roger BUFFET

